

Recherche et rédaction: André Porlier avec la collaboration de Lucie Careau et
Isabelle Grégoire

Éco-Action
4450, rue Mont-Royal
Montréal (Québec)
H2J 2W9
(514) 527-4257

©1999

Adopté le 21 octobre 1999 par Éco-Action

La gestion de l'eau au Québec :

1)Privatisation :	2
2)Tarification par compteurs d'eau :	3
3)Les solutions alternatives :	4
3.1) L'analyse de la demande en eau:	5
3.2) Le programme de réduction de la consommation de l'eau des industries :	5
3.3) Le programme de sensibilisation et d'information de la population :	6
3.4) Le programme d'économie d'eau :	7
3.5) Le programme de détection et réduction des fuites d'eau:	8
3.6) La mise en place d'une réglementation sur l'utilisation de l'eau:	9
4) La gestion des eaux usées :	10
4.1- Le traitement des eaux usées :	10
4.2- Les méthodes alternatives de traitement des eaux usées:	11
Bibliographie :	13

La gestion de l'eau au Québec :

Ce document est une prise de position d'Éco-Action sur la problématique urbaine de la gestion de l'eau au Québec. Éco-Action est un organisme de bienfaisance du quartier plateau Mont-Royal qui soutient la réalisation de projets écologiques concrets. Dans le cadre de ses activités, Éco-Action a mis sur pied son programme « Quartiers centraux efficaces » qui vise à réduire la consommation d'énergie et d'eau potable dans plus de 400 ménages. Étant donné l'implication d'Éco-Action dans la gestion de l'eau potable à Montréal, ce document portera sur la gestion de la consommation d'eau potable et du traitement des eaux usées en milieux urbains.

Les québécois consomment près de 800 litres d'eau potable par jour. Le plus grave est que la demande ne cesse de croître. Dans plusieurs régions du Québec, les installations de traitement et de distribution d'eau potable sont insuffisantes pour faire face à la croissance de la demande en eau. Environnement Canada estime que si la tendance se maintient, la demande en eau potable devrait doubler d'ici l'an 2011. Dans la majorité des municipalités du Québec, la réponse classique aux problèmes d'approvisionnement en eau est de construire de nouvelles installations d'alimentation et d'augmenter la capacité des usines de traitement des eaux. Par ailleurs, ces solutions entraînent un accroissement des coûts d'approvisionnement et une détérioration importante de la ressource hydrique.

Compte tenu de l'importance des investissements et de la détérioration de l'environnement, de nouvelles approches de gestion de la demande en eau potable et du traitement des eaux usées sont nécessaires pour réduire les pressions exercées sur les eaux de surface et souterraine et pour réduire les coûts. Pour ce faire, plusieurs solutions sont disponibles: privatisation des services publics, utilisation des compteurs d'eau, campagne d'information et de sensibilisation des consommateurs, réduction de la consommation industrielle, programme de réduction des fuites, programme de distribution et d'installation d'équipements économes en eau et réglementation sur l'utilisation de l'eau. Jusqu'à maintenant, plusieurs municipalités ont choisi de privatiser leur service ou d'installer des compteurs d'eau pour réduire la consommation d'eau potable. Néanmoins, avant de mettre en place l'une ou plusieurs de ces solutions, il est essentiel d'analyser les impacts de ces méthodes sur la ressource, les consommateurs et les coûts. Dans les chapitres suivants, nous discuterons des différentes méthodes disponibles pour réduire la consommation d'eau potable et pour améliorer le traitement des eaux usées au Québec.

1) Privatisation :

En général, les services d'eau potable au Québec relèvent des municipalités. Ce sont les municipalités qui planifient, financent, entretiennent et contrôlent les activités relatives à ce service. Par ailleurs, depuis une quinzaine d'années, le secteur privé participe davantage à la gestion des services d'eau.¹ Dans cette tendance, l'administration de la ville de Montréal annonçait en 1996 la possibilité de transférer au secteur privé son système de traitement et de distribution d'eau potable. Selon l'administration municipale, cette solution aurait l'avantage de diminuer considérablement ses frais d'exploitation, évalués à 202 millions de dollars par année.

Est-ce que la privatisation du service d'eau potable de la ville de Montréal permettrait de diminuer les frais d'exploitation? Il semble que non puisque les expériences de privatisation en France et en Angleterre ont démontré que le transfert de la gestion des services d'eau potable au privé s'accompagne généralement d'une hausse importante des coûts de l'eau. Ainsi en France, quinze des seize réseaux, où le coût de l'eau est le plus élevé, sont gérés par des firmes privées.² L'expérience française de privatisation a également démontré qu'en abandonnant les services d'eau potable à des opérateurs externes, les municipalités ont perdu leur expertise. Par conséquent, elles se sont retrouvées dans un état de dépendance technologique face aux grandes multinationales, « prisonnière d'un système où le citoyen ne bénéficie pas de la transparence et des recours qui sont disponibles dans l'administration publique ».³

Actuellement, le coût moyen de l'eau au Québec est de 0,38\$ le mètre cube, l'un des plus bas au monde. Comment expliquer l'intérêt du secteur privé pour l'eau, une ressource à très faible prix, qui laisse une marge de profit extrêmement faible s'il n'en modifie pas le prix. Par conséquent, il faut penser que le profit à retirer de cette ressource très peu chère exigerait nécessairement une hausse des prix pour les consommateurs.⁴ Même dans le cas de la création d'une régie de l'eau, il sera facile pour l'entreprise privée de justifier l'augmentation de tarifs en montrant que les frais de gestion ont augmenté dû aux investissements. Selon Pierre Hamel (1997), « la grande gagnante du partenariat sera l'entreprise qui obtiendra le monopole de la gestion de l'eau, éliminant du coup les concurrents dans les appels d'offres habituels. Cette entreprise pourra se donner à elle-même des contrats de réfection, de construction et de développement technologique. Elle pourrait changer les conduites d'eau tous les dix ans plutôt que tous les 30 ans par exemple et investir dans une technologie très coûteuse ».

¹ Ministère de l'environnement et de la faune, Document de référence pour le symposium sur la gestion de l'eau au Québec, 1997, page 29.

² Gagné, Stéphane, « Gestion privée ou publique? », Le Devoir, 7 décembre 1997, page F6.

³ Bisson, Bruno, « Un mythe taillé en pièce », La Presse, 18 juin 1999, page A4.

⁴ Pichette, Jean, « Les eaux troubles de la privatisation », Le Devoir, 26 octobre 1996.

Éco-Action recommande que:

- 1) La ville de Montréal et les municipalités du Québec ne transfèrent pas la gestion de leur réseau d'eau potable au secteur privé puisque les expériences étrangères ont démontré que la privatisation entraîne une augmentation du prix de l'eau et une diminution de la qualité du service.

2) Tarification par compteurs d'eau :

En 1994, le Québec comptait seulement une cinquantaine de municipalités de plus de mille habitants utilisant des compteurs d'eau dans plus de 60% des résidences. Ce mode de tarification, basé sur la consommation réelle en eau potable, est présentement envisagé par la ville de Montréal et plusieurs autres municipalités du Québec. Les municipalités espèrent ainsi réduire la demande en eau potable et, conséquemment, réduire les coûts de gestion des réseaux.

Est-ce que la présence de compteurs d'eau permet de diminuer la consommation d'eau potable? Au niveau résidentiel, diverses études démontrent que la tarification par compteurs ne diminue pas la demande d'eau domestique. Selon le Ministère de l'environnement du Canada, plus de la moitié des municipalités du Québec avec compteurs d'eau ont une consommation résidentielle moyenne supérieure à celle des résidents de Montréal. De plus, selon Pierre Hamel (1997) : « Il n'y a aucune différence dans la consommation chez les individus vivant dans les mêmes conditions peu importe qu'il y ait un compteur ou pas. Les seuls cas où la consommation diminue avec l'implantation de la tarification par compteurs sont rencontrés chez les gens à faibles revenus qui voient l'eau comme une dépense de plus ». En Angleterre, des études ont démontré que des familles à faibles revenus se privent d'eau pour économiser. Ces mêmes études ont démontré qu'en 1992 près de 21 586 familles ont été coupées d'eau faute d'avoir payé leur facture.⁵

Selon François Lecompte, président des compteurs d'eau Lecompte, il n'est pas recommandé d'installer des compteurs d'eau chez tous les consommateurs dès le départ « il faut d'abord régler le problème des fuites d'eau dans le réseau d'aqueduc. Ensuite, on devrait en installer dans tous les espaces non-résidentiels. Par déduction, en connaissant la consommation du non-résidentiel, on aura une meilleure idée de celle du secteur résidentiel. On évaluera à ce moment s'il y a surconsommation et si le compteur est le meilleur outil pour réduire la demande en eau ».

L'installation de compteurs d'eau implique également des investissements importants. Les coûts liés à l'achat et à l'installation de compteurs d'eau sont élevés. De plus, on

⁵ Perrault, Julie, « L'étalement de la flaque urbaine », Recto-Verso, sept-oct 1997, page 39.

doit ajouter au montant initial de l'achat et de l'installation des compteurs des frais de gestion reliés à l'entretien, à la vérification et au relevé des compteurs.⁶ À Montréal, l'installation et la gestion de compteurs d'eau dans les logements se révéleraient une entreprise très coûteuse et les investissements seraient très long à récupérer étant donné le faible coût de l'eau. Selon la chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, il coûterait près de 60 millions de dollars pour installer et entretenir des compteurs d'eau dans tout Montréal, soit le double du budget de fonctionnement annuel des deux usines de filtration de la ville de Montréal.

Dans le secteur résidentiel, les coûts élevés reliés à l'installation et à la gestion des compteurs, l'appauvrissement des familles à faibles revenus et le faible impact des compteurs sur la demande en eau sont autant de raisons défavorables à l'installation de compteurs d'eau. Avant de songer sérieusement à vendre l'eau aux consommateurs au litre, les municipalités du Québec devraient commencer par mieux gérer la demande des grands consommateurs.⁷

Éco-Action recommande que :

- 2) La ville de Montréal et les municipalités du Québec n'installent pas de compteurs d'eau dans les résidences puisque cette méthode est coûteuse, peu efficace dans la réduction de la demande d'eau et inéquitable pour les familles pauvres.

3) Les solutions alternatives :

Jusqu'à maintenant, les municipalités du Québec ont donné beaucoup d'attention à la privatisation et l'installation de compteurs d'eau comme solutions à la réduction de la demande en eau potable. Pourtant, il existe d'autres mesures plus efficaces pour diminuer la consommation d'eau potable : programme de sensibilisation de la population, programme de réduction de la consommation industrielle, programme de distribution et d'installation d'appareils économes en eau, programme de détection et de réparation des fuites et réglementation sur l'utilisation de l'eau. Dans le présent chapitre, nous présenterons des méthodes alternatives pour réduire la consommation d'eau potable.

⁶ CRE Montréal, Plate-forme sur l'eau, 1999, page 16.

⁷ Sansfaçon, Jean-François, « L'eau nous appartient », Le Devoir, 28 décembre 1996

3.1) Analyse de la demande en eau:

Diminuer la consommation d'eau certes, mais pour cela, il faut pouvoir identifier les secteurs qui consomment le plus d'eau potable.⁸ En général, les statistiques de consommation d'eau montrent l'approvisionnement en eau total plutôt que de donner la répartition de la consommation par type d'utilisateurs. Avant de songer à mettre en place des programmes de réduction de la consommation d'eau, la ville de Montréal et les municipalités du Québec auraient avantage à déterminer la consommation d'eau par catégorie d'utilisateurs et si possible par usage pour identifier les secteurs qui « surconsomment ».⁹

Un bon exemple de l'importance des statistiques de consommation d'eau est la ville de Montréal. « Si on compare dix grandes villes canadiennes, on s'aperçoit que Montréal, qui est au deuxième rang pour la consommation totale, tombe au cinquième rang pour la consommation résidentielle. Lorsqu'on établit le pourcentage de la consommation résidentielle en rapport avec la consommation totale, Montréal devient la grande ville canadienne où la consommation résidentielle est la moins élevée »¹⁰. Par conséquent, ce ne sont pas les consommateurs résidentiels de la ville de Montréal qui devraient être ciblés mais les industries et les commerces.

Éco-Action recommande que:

- 3) La ville de Montréal et les municipalités du Québec identifient les catégories d'utilisateurs qui « surconsomment » afin de mettre en place des programmes efficaces de réduction de la consommation d'eau.

3.2) Programme de réduction de la consommation de l'eau des industries :

L'utilisation efficace de l'eau par les industries est essentielle et bien plus significative que toute mesure concernant les résidences. Jusqu'à maintenant, la majorité des consommateurs industriels et commerciaux utilisent l'eau de façon peu rationnelle, et cela parce qu'elle leur est facturée à un prix dérisoire.¹¹ De grandes quantités d'eau sont utilisées pour le refroidissement, la climatisation et le lavage des pièces. Dans cette situation, l'installation de compteurs d'eau offre l'avantage de conscientiser les grands consommateurs d'eau à la rareté de la ressource et à la nécessité de modifier leurs équipements afin de réduire leur consommation d'eau.¹²

⁸ CRE Montréal, *Plate-forme sur l'eau*, 1999, page 17.

⁹ Brooks, David, *La gestion de la demande d'eau : les options qui s'offrent au canadiens*, Ottawa, 1988, page 39.

¹⁰ CRE Montréal, *La plate-forme sur l'eau*, 1999, page 18.

¹¹ Brooks, David, *La gestion de la demande d'eau : les options qui s'offrent aux canadiens*, Ottawa, 1988, page 10.

¹² Ibid, page 20.

En Montérégie, l'installation d'un compteur d'eau dans un restaurant dont le système d'air climatisé était refroidi à l'eau courante a permis à la municipalité de récupérer 7 000\$ annuellement en taxe. Après quoi, le propriétaire du restaurant a décidé d'installer un nouveau système d'air climatisé refroidi à l'air qui a fait diminuer de 80% la consommation d'eau.¹³ Finalement, l'installation de compteurs d'eau et la mise en place d'une tarification appropriée aux industries favorisent une diminution importante de la consommation d'eau potable.

Éco-Action recommande que :

- 4) La ville de Montréal et les municipalités du Québec entreprennent l'installation systématique de compteurs d'eau pour les consommateurs industriels et commerciaux afin de les sensibiliser et de les obliger à modifier leurs équipements pour réduire leur consommation d'eau.

3.3) Programme de sensibilisation et d'information de la population :

À Montréal et dans plusieurs villes du Québec, l'accès aux berges des rivières et du Fleuve est bloqué par des ports, des industries et des autoroutes. Les ruisseaux sont canalisés à même les égouts. Par conséquent, il est difficile de sensibiliser la population à la protection et à la conservation de la ressource hydrique. De plus, la gestion actuelle de l'eau potable et des eaux usées encourage la « déresponsabilisation » des résidents. L'eau arrive du robinet et repart par le drain, et si on pollue, il y a des systèmes de traitement des eaux. Il est donc essentiel de sensibiliser le citoyen aux différents cycles naturels de l'eau en leur redonnant accès aux berges des cours d'eau et en restaurant les écosystèmes aquatiques en milieu urbain.

La ville de Montréal et les municipalités du Québec doivent également mettre en place des programmes d'information et de sensibilisation des consommateurs à la conservation de la ressource pour amener la population à changer ses comportements de façon permanente.¹⁴ Parmi les méthodes employées pour renseigner et sensibiliser les consommateurs, on peut citer les prospectus joint aux factures, les patrouilles de l'arrosage et la sensibilisation lors d'événements publics. Une autre méthode utilisée pour sensibiliser les consommateurs à réduire leur consommation d'eau dans la région de Kitchener-Waterloo est l'indice d'utilisation d'eau. Cet indice est publié quotidiennement pendant l'été, et la population est invitée à économiser l'eau en fonction du niveau d'indice qui est lié à la capacité du réseau de distribution et aux habitudes de consommation d'eau de la population.

¹³ Marisal, Isabelle, « Produire avec moins d'eau », *Recto-Verso*, septembre 1997, page 36.

¹⁴ Michaud, Marie-Hélène et Tardif, Maïka, « La privatisation : l'eau aura-t-elle un coût amer », *L'enjeu*, printemps 1997, pages 14-15.

À Peterborough, le Green-up Association a mis sur pied une variété de méthodes; sites de démonstration, séminaires et service de visite à domicile, pour donner aux citoyens l'information et les moyens nécessaires pour réduire leur consommation d'eau.¹⁵ Cette approche communautaire de la sensibilisation des citoyens est particulièrement efficace puisqu'elle permet de réduire la consommation d'eau tout en faisant économiser de l'argent aux citoyens. Le Gouvernement du Québec aurait donc avantage à soutenir les organismes communautaires qui sensibilisent la population à la conservation de la ressource.

Éco-Action recommande que:

- 5) La ville de Montréal et les municipalités du Québec redonnent aux citoyens accès aux berges des cours d'eau et restaurent les habitats aquatiques naturels et les écosystèmes hydrologiques en milieu urbain.
- 6) La ville de Montréal et les municipalités du Québec mettent sur pied des campagnes de sensibilisation et d'information de la population à la protection de la ressource.
- 7) Le gouvernement du Québec aide, par le biais de programmes de financement, les organismes communautaires impliqués dans la sensibilisation de la population à la protection de la ressource.

3.4) Programme d'économie d'eau :

Une méthode efficace pour réduire la consommation d'eau résidentielle est la mise en place d'un programme de distribution et d'installation d'équipements économiseurs d'eau. En général, la répartition de la consommation résidentielle de l'eau potable est répartie comme suit ¹⁶:

- 40% toilette
- 35% douche
- 20% lessive
- 5% vaisselle

Étant donné la distribution de la consommation résidentielle, il serait efficace pour la ville de Montréal et les municipalités du Québec de s'attaquer aux endroits où les pertes sont susceptibles de se produire tel que les toilettes et les douches.¹⁷ L'installation de toilettes à débit ultra faible permettrait de diminuer de 70% la consommation d'eau par chasse d'eau.¹⁸ L'installation de pommeau de douches à faible débit permettrait de réduire de 60% la consommation d'eau et d'économiser près de 1000 litres d'eau par

¹⁵ Peterborough Green-up, Peterborough Green-up Action Guide, 1997, page 3.

¹⁶ Environnement Canada, L'eau pas de temps à perdre. La conservation de l'eau : guide du consommateur, 1990, page 10.

¹⁷ Patenaude, Francois, « On nage en eaux troubles », L'aut'journal, février 1997, page 1.

¹⁸ CRE Montréal, Plate-forme sur l'eau, 1999, page 24.

semaine par ménage. Bref, plusieurs équipements peu coûteux permettent d'économiser d'importante quantité d'eau sans investissement important. Certaines régions des États-Unis ont mis sur pied des programmes de distribution gratuite de matériaux permettant de réaliser des modifications dans les résidences. Certaines municipalités vont encore plus loin et offrent également l'installation gratuite de ce matériel, ce qui accroît les coûts mais aussi l'acceptation.

À Charlesbourg, sachant que 35% de l'utilisation domestique d'eau est due à la chasse d'eau des toilettes, la ville a distribué et a installé systématiquement des dispositifs pour réduire le volume d'eau utilisé par les toilettes dans toutes les résidences. Dans le même ordre d'idées, des pommeaux de douche et des aérateurs de robinet pourraient être installés. Selon les autorités de la ville de Charlesbourg, près de 1 million de dollars et plus de 1 320 000 mètres cubes d'eau potable devraient être économisés en dix ans.¹⁹

À Kitchener en Ontario, une expérience de l'Université de Waterloo a permis d'offrir et d'installer des dispositifs pour la modification des appareils de la salle de bain. Ce programme a permis une diminution moyenne de 13% de la consommation d'eau potable alors que le coût d'achat des dispositifs et d'installation de 15\$ au total, était récupéré en huit mois.

Finalement, les programmes de distribution et d'installation d'équipements économiseurs d'eau sont des méthodes efficaces et économiques pour réduire la consommation d'eau résidentielle. L'ensemble des municipalités du Québec et la ville de Montréal pourraient, elles aussi, subventionner une partie ou la totalité des achats des propriétaires, qui installent tout équipement favorisant l'économie d'eau, plutôt que d'investir des sommes colossales dans l'achat ou la gestion de compteurs d'eau.²⁰

Éco-Action recommande que :

- 8) La ville de Montréal et les municipalités du Québec mettent en place des programmes de distribution et d'installation d'appareils économiseurs d'eau.
- 9) Le gouvernement du Québec soutienne financièrement les organismes communautaires qui offrent des services de distribution et d'installation d'appareils économiseurs d'eau.

3.5) Programme de détection et réduction des fuites d'eau:

À Montréal et dans plusieurs municipalités du Québec, les réseaux municipaux d'approvisionnement perdent d'importantes quantités d'eau, dues à des fuites dans les canalisations. En moyenne de 25 à 45% de l'eau produite s'échappe par des fissures.

¹⁹ Richard Sivigny, directeur des communications à Charlesbourg.

²⁰ CRE Montréal, Plate-forme sur l'eau, 1999, page 23.

C'est deux fois plus qu'aux États-Unis.²¹ Selon le rapport des consultants Argus sur les mesures d'économie d'eau potable, la recherche et la réparation des fuites du réseau d'aqueduc est la méthode la plus rentable en terme d'économie d'eau. Il est également possible de réduire les fuites des canalisations par des programmes de réduction de la pression dans le système d'aqueduc durant la nuit, alors que la consommation d'eau est beaucoup moins importante. La réduction de la pression réduit à la fois l'utilisation d'eau et les pertes d'eau causées par des fissures.

À Laval, le programme de détection et de réparation des fuites et le programme de diminution de la pression de l'ensemble de son réseau durant la nuit a permis une baisse de la consommation de l'eau de 30% réalisée entre 1989 et 1996 alors que 40 000 nouveaux résidents s'ajoutaient à la population de la municipalité.

Finalement, les municipalités qui réparent les fuites et qui diminuent la pression durant la nuit obtiennent une réduction importante de la demande en eau. Avant de mettre en place d'autres solutions, les municipalités du Québec devraient réparer leur réseau de distribution d'eau en colmatant les fuites où se perd en moyenne 25% de l'eau traitée.

Éco-Action recommande que:

- 10) La ville de Montréal et les municipalités du Québec mettent en place des programmes systématiques de détection et de réparation des fuites.
- 11) La ville de Montréal et les municipalités du Québec réduisent la pression dans le réseau la nuit afin de diminuer les pertes d'eau causées par les fissures dans les canalisations.

3.6) Mise en place de réglementation de l'utilisation de l'eau:

En plus de la réparation des fuites, de la sensibilisation de la population et des programmes de distribution d'appareils économiseurs d'eau, il y a d'autres mesures auxquelles le gouvernement du Québec et les municipalités du Québec peuvent recourir pour faire face à la demande croissante en eau. Deux d'entre elles permettent d'appréciables économies : la mise en place d'un code de plomberie à des fins d'économie d'eau et l'utilisation de règlements municipaux pour restreindre la consommation d'eau.

Au Québec, le code de plomberie ne contient aucune disposition relative au débit et à l'utilisation d'eau. De plus, le gouvernement du Québec ne permet pas aux municipalités de mettre en place leur propre code de plomberie. Pourtant, le recours à des règlements municipaux pour faire appliquer des mesures d'économies d'eau plus

²¹ Drouin, Simon, « consommation abusive d'eau potable : la CUM met l'épaule à la roue », La Presse, 18 juin 1999, page A7.

strictes en vertu d'un code de plomberie est courant aux États-Unis. À Fairfax, en Virginie, la mise en place de règlements municipaux régissant le débit et l'utilisation d'eau dans les nouvelles constructions a entraîné une réduction de 10% de la demande en eau.²²

Au niveau municipal, plusieurs villes utilisent des règlements pour restreindre l'utilisation d'eau. L'usage le plus courant des règlements municipaux consiste à limiter aux jours pairs ou impairs l'arrosage des pelouses et jardins. On utilise également des règlements pour interdire l'arrosage des trottoirs, l'utilisation de climatiseurs à trop fort débit d'eau et même l'utilisation de certains procédés industriels et agricoles.²³ Finalement, la mise en place d'une réglementation sur l'usage de l'eau potable demeure une méthode efficace pour contrôler la consommation d'eau potable.

Éco-Action recommande que :

- 12) Le gouvernement du Québec mette en place un code de plomberie fixant certains plafonds d'utilisation d'eau, tout en permettant aux municipalités d'établir des normes plus strictes.
- 13) La ville de Montréal et les municipalités du Québec utilisent des règlements municipaux pour restreindre l'utilisation d'eau et protéger la ressource.

4) La gestion des eaux usées :**4.1- Le traitement des eaux usées :**

Au Québec, les effluents des usines de traitement des eaux usées n'ont pas à rencontrer de normes spécifiques. De plus, la ville de Montréal et la grande majorité des municipalités désinfectent leurs eaux usées seulement en période estivale (mai à novembre) afin d'effectuer des économies. Étant donné les risques pour la santé de la population et les coûts accrus de traitement de l'eau potable pour les municipalités en aval, la ville de Montréal et les municipalités du Québec devraient désinfecter leurs eaux usées toute l'année.²⁴

Au niveau du traitement des eaux usées, l'ensemble de la population de l'Île de Montréal est desservi depuis 1995 par la station d'épuration de la CUM. Plus de 1,4 milliards de dollars ont été investis par le gouvernement du Québec et les municipalités

²² CRE Montréal, Plate-forme sur l'eau, 1999, page 24.

²³ Brooks, David, La gestion de la demande d'eau : les options qui s'offrent aux canadiens, Ottawa, 1988, page 27.

²⁴ CRE Laval, Mémoire sur l'eau, 1999, page 5.

de la CUM pour la construction de cette station d'épuration des eaux usées. Malgré ces investissements, les infrastructures de traitement des eaux usées de la CUM ne sont pas en mesure de traiter les substances toxiques. Pour éliminer ces substances, il faudrait investir encore des centaines de millions de dollars. Par conséquent, des quantités importantes de contaminants sont déversées par la station d'épuration : 27,9 tonnes/an de cyanure, 15,3 tonnes/an de chrome et 1,3 tonnes/an d'arsenic.²⁵

La solution au problème des effluents toxiques est de contrôler à la source, par un programme de prévention de la pollution, les industries qui déversent directement ou indirectement leurs eaux usées dans les égouts. De cette façon, on obligerait les industries à traiter sur place leurs effluents toxiques et leurs boues contaminées.²⁶ Selon monsieur Alain Bernier d'Environnement Canada, les grandes entreprises ont considérablement réduit leurs rejets toxiques depuis une quinzaine d'années. Il estime que les rejets toxiques des 50 plus grandes usines de la province ont diminué de 96% entre 1988 et 1996. Le problème est plutôt au niveau des PME, tel que les compagnies de plaquage métallique ou les usines pétrochimiques, puisque leurs effluents ne sont pas contrôlés à la source.²⁷ C'est pourquoi il est essentiel que les responsables de la CUM mettent en place un programme pour contrôler à la source les effluents toxiques de toutes les industries de la CUM, sans quoi plusieurs tonnes de produits toxiques continueront d'être déversées dans le Fleuve.

Éco-Action recommande que :

- 14) La ville de Montréal et les municipalités du Québec désinfectent leurs eaux usées toute l'année.
- 15) La ville de Montréal et les municipalités du Québec mettent en place des programmes de contrôle à la source des effluents toxiques déverser directement ou indirectement par les industries dans les égouts.

4.2- Les méthodes alternatives de traitement des eaux usées:

L'usine de traitement des eaux usées de la CUM comme la majorité des usines au Québec a été construite selon les calculs de débit par temps sec et pour cette raison sa capacité est souvent dépassée. À Montréal et dans la majorité des municipalités du Québec, les zones asphaltées et construites empêchent la percolation naturelle des eaux de pluie dans le sol. Par conséquent, lors d'orages ou de pluies abondantes, les surplus d'eaux usées qui ne peuvent être traités à l'usine d'épuration sont directement rejetés dans les cours d'eau. Pour éviter ces situations, la ville de Montréal et les municipalités du Québec auraient avantage à augmenter les surfaces d'absorption

²⁵ Gingras, Stéphane, « La station d'épuration des eaux de la CUM », *L'enjeu*, printemps 1997, page 24.

²⁶ CRE Montréal, *Plate forme sur la gestion de l'eau*, 1999, page 41.

²⁷ Trottier, Éric, « Pour un meilleur contrôle à la source », *La Presse*, 31 mai 1999, page A11.

d'eaux de pluie en diminuant les surfaces asphaltées et en construisant des bassins de rétention des eaux.

Au niveau des infrastructures de traitement des eaux usées, la ville de Montréal et les municipalités du Québec devraient avoir recours à des méthodes décentralisées de traitement des eaux usées. Il existe présentement une variété de « living technologies » qui copient des procédés biologiques et chimiques de la nature pour filtrer les eaux usées. Jusqu'à maintenant, ces technologies avancées de traitement des eaux usées par le sol, les plantes aquatiques et les marécages urbains sont sous exploitées au Québec. Étant donné les investissements importants nécessaires à la construction d'usines centralisées de traitement des eaux usées, la ville de Montréal et les municipalités du Québec devraient utiliser des « Living technologies » pour traiter localement leurs eaux usées.

Éco-Action recommande que :

- 16) La ville de Montréal et les municipalités du Québec favorisent l'aménagement de surfaces d'absorption des eaux de pluies et de bassins de rétention des eaux de pluies.
- 17) La ville de Montréal et les municipalités du Québec favorisent l'utilisation de méthodes naturelles (Living Technologies) pour traiter localement leurs eaux usées.

Bibliographie :

Bisson, Bruno, « Un mythe taillé en pièces », La Presse, 18 juin 1999, page A4.

Conseil des sciences du Canada, La gestion de la demande d'eau : les options qui s'offrent aux canadiens, Ottawa, 1988, 89 pages.

CRE Laval, Mémoire sur l'eau, 1999, 13 pages.

CRE Montréal, Plate-forme sur l'eau, 1999, Montréal, 51 pages.

Gagné, Stéphane, « Gestion privée ou publique? », Le Devoir, 7 décembre 1997, F6.

Houg, Michael, Cities and natural process, 1995, Édition Routledge, New York.

Lévesque, Kathleen, « La facture d'eau des contribuables risque de gonfler », Le Devoir, 6 janvier 1997, page A3.

Lévesque, Kathleen, « Non à la privatisation de l'eau », Le Devoir, 14 avril 1997, A1.

Marisal, Isabelle, « Produire avec moins d'eau », Recto-Verso, sept 1997, page 36.

Michaud, Marie-Hélène et Tardif, Maika, « La privatisation : L'eau aura-t-elle un coût amer », L'enjeu, printemps 1997, pages 14-15.

Ministère de l'environnement, Document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, Québec, 1999, 72 pages.

Ministère de l'environnement, Symposium sur la gestion de l'eau au Québec, 1997, Québec, 36 pages.

Patenaude, François, « On nage en eaux troubles », L'aut'journal, février 1997, page 2.

Perreault, Julie, « L'étalement de la flaque urbaine », Recto-verso, septembre 1997, pages 39-40.

Peterborough Green-up, Peterborough Green-up Action Guide, 1994, Peterborough, 43 pages.

Pichette, Jean, « Les eaux troubles de la privatisation », Le Devoir, 26 octobre 1996.

Sansfaçon, Jean-Robert, « L'eau nous appartient », Le Devoir, 28 décembre 1996.

Ville de Charlesbourg, Enoncé sur une politique sur les économies d'eau à Charlesbourg, 1995, Charlesbourg, 22 pages.

Le groupe Eco-Action

***Mémoire sur la gestion de l'eau
au Québec***

Montréal, novembre 1999
